

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^{le}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 20 — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	7 heures 17 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — »	— 13 — »
Trois mois, — 5 25 — »	— 7 — »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux anglais nous arrivent aujourd'hui remplis des correspondances des Indes, apportées par la dernière malle. Ces correspondances, datées de Calcutta le 21 août et de Bombay le 7 septembre, n'apprennent, quant à l'ensemble de la situation, que le *Times* qualifie ainsi *expectation*, rien qui ne soit déjà connu, du moins en substance.

Cependant, à travers les récits et les appréciations naturellement très-favorables des auteurs de ces lettres, il y a, pour le lecteur impartial et de sang-froid, matière à quelques observations que nous allons essayer de résumer en aussi peu de mots que possible.

Le nombre des combats entre les Anglais et les rebelles a diminué, moins parce que ces derniers sont affaiblis, qu'à cause de l'impuissance où se trouvent les troupes britanniques de les atteindre. — Evidemment, la faiblesse numérique des Anglais les rend impuissants à en finir avec l'insurrection. — Les insurgés fuient devant eux, mais pour se reformer sur d'autres points; et elle est loin d'être à dédaigner une insurrection qui compte, dans diverses localités, des armées importantes, puisque leur ensemble n'est pas évalué à moins de 200,000 hommes.

Les correspondances assurent que depuis la victoire remportée à Sultanpore et la défection de Naun-Singh, qui paraît avoir décidément rompu avec les autres insurgés, la situation s'est fort améliorée dans l'Oude; mais, elles confessent qu'il règne une grande agitation dans le Népal, dont le chef Jung Bahadoor semble vouloir abandonner les Anglais. S'il en était ainsi, l'amélioration signalée dans l'Oude ne serait pas de longue durée; en tout cas, il est certain que les chefs rebelles de l'Oude sont tous réfugiés dans le Népal, où Jung Bahadoor leur laisse recruter des partisans, lancer des proclamations et préparer une rentrée sur le territoire indien.

Une conspiration a été découverte parmi les régiments sikhs, dans le Punjab. Bien que ces projets aient été déjoués à temps par l'arrestation des chefs

du complot, ils ont jeté de l'inquiétude chez les Anglais, qui avaient une foi aveugle dans la fidélité des sikhs, troupes nombreuses, aussi braves que parfaitement exercées et auxquelles revient assurément une large part dans les principaux succès des armes britanniques. Il faut, du reste, que les doutes conçus sur la fidélité des sikhs soient considérables, puisqu'ils fournissent l'occasion aux journaux indiens d'insister de nouveau sur la nécessité de n'employer aux Indes que les troupes européennes.

Enfin, un dernier fait, et, à notre sens, le plus grave de tous, pour démontrer que l'insurrection n'est pas aussi anéantie qu'on voudrait bien le persuader, c'est que le gouverneur général, à la date des dernières nouvelles, n'avait pas encore osé porter à la connaissance des indigènes l'acte du parlement en vertu duquel la compagnie des Indes est supprimée à tout jamais. Lord Canning, disent les lettres de Bombay, prévoit d'avance l'effet qu'une pareille nouvelle produira sur l'esprit des Indous ainsi que des mahométans, qui croiront avoir vaincu et ne rentreront que plus difficilement dans le devoir. Aussi le gouvernement voudrait-il rédiger d'une façon très-habile la proclamation qui doit annoncer cette suppression de la compagnie. — La prochaine malle nous apprendra si lord Canning a enfin pu trouver une formule convenable à cet effet. — Havas.

Nous écrivions ces jours derniers qu'on attachait généralement peu de créance à la dépêche adressée par le commandeur Carafa, ministre des affaires étrangères de Naples au prince Pétrulla, ambassadeur du roi Ferdinand, auprès de la cour de Vienne, à propos du rétablissement des relations diplomatiques entre le royaume des Deux-Siciles et les puissances occidentales. Nous voyons, en effet, aujourd'hui, contester l'authenticité de cette dépêche, presque partout, même à Londres, où elle s'est produite pour la première fois.

Parmi les journaux allemands, la *Nouvelle Gazette de Prusse*, sans garantir que la pièce ait été adressée au seul représentant de la cour de Naples près celle de Vienne, la déclare véritable et en fait

remonter la date au 31 août; mais il convient de dire que pas une seule gazette germanique, y compris même les feuilles de Vienne, ne répète cette assertion.

En Italie, la presse piémontaise, malgré son désir bien connu de voir se perpétuer le différend entre Naples et les puissances occidentales, ne peut croire à l'authenticité de la dépêche. « C'est le voyage du commandeur Carafa à Vichy, dit à ce sujet l'*Opinione de Turin*, qui a d'abord accredité le bruit qu'il y aurait eu des tentatives de réconciliation entre les deux grandes puissances occidentales et la cour de Naples. Mais, comment supposer que la France et l'Angleterre, après avoir inutilement cherché à faire rentrer le gouvernement napolitain dans la voie d'une administration politique bien ordonnée et tutélaire, voudraient contredire leurs propres actes, démentir leurs intentions et se montrer pour ainsi dire lassés d'une situation qu'il dépendait d'elles d'éviter? Si elles se sont mises dans cette situation, c'est parce qu'elles pensaient ne pas pouvoir faire autrement. Ne connaissaient-elles pas le caractère du roi de Naples, et ne devaient-elles pas prévoir l'attitude qu'il prendrait? »

Ces observations sont vraies, et elles suffiraient seules pour démontrer que le roi Ferdinand ne doit attendre que de lui-même, c'est-à-dire des concessions qu'il pourra faire, le rétablissement de ses relations avec la France et l'Angleterre; mais l'*Opinione* se tromperait-elle, qu'on ne saurait raisonnablement supposer le gouvernement napolitain assez insensé pour déclarer diplomatiquement que le contrôle des représentants des puissances occidentales entrave et surveille l'autorité du roi au préjudice du peuple napolitain. En effet, une telle déclaration, faite dans les termes de la prétendue dépêche au prince Pétrulla, en indiquant la satisfaction éprouvée par le gouvernement du roi Ferdinand, de voir les ambassadeurs de France et d'Angleterre éloignés de Naples, exclurait à tout jamais une réconciliation qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, peut devenir une nécessité pour le souverain comme pour le peuple des Deux-Siciles. — Havas.

FEUILLETON

UNE CHIENNE D'HABITUDE.

HISTOIRE D'UN GROGNARD D'EAU SALÉE.

(Suite.)

Au-dessus, au-dessous, tout autour d'eux, l'incendie se tordait en flammes rougeâtres.

Quelques marins, cependant, avaient forcé le passage d'un autre côté, ils entraient dans la cour.

— Une échelle! une échelle! enfants! cria Martaillo qui grimpaient toujours.

L'échelle fut apportée à l'instant même; le quartier-maître et son fidèle matelot réparurent avec des femmes qu'ils venaient d'arracher aux flammes. On se les passa de main en main.

A peine étaient-elles sauvées, que Calimard croit en encore entendre des cris étouffés derrière lui, il se précipite de nouveau dans l'intérieur, Martaillo le suit.

Comme le gabier courait sur une solive embrasée, la solive céda sous son poids; il tomba au milieu des flammes à l'étage inférieur. Michel Martaillo le vit disparaître et poussa un hurlement de rage; puis, prenant un élan prodigieux, il sauta non loin de l'endroit où son matelot avait roulé, sur une espèce de plate-

forme isolée soutenue par quatre colonnes de marbre. Alors il se laissa glisser aussi près que possible du brasier ardent afin de secourir son ami. Sa tentative plus qu'audacieuse fut inutile; c'était en vain qu'il s'exposerait à brûler vif: le malheureux gabier était tombé la tête la première sur le bûcher, ses vêtements étaient déjà réduits en cendres, il ne bougeait plus. Michel Martaillo vit distinctement le corps sans mouvement dans la fournaise. Alors il se rehissa sur la plate-forme et s'assit:

— Il faut donc qu'on ait une mère!... murmurait-il.

Ce fut là qu'on le retrouva une heure après, lorsque l'incendie fut entièrement éteint. On ne savait s'il possédait encore sa raison. Il expliqua cependant comment son matelot avait péri et ajouta ensuite avec une sorte d'égarément:

— Oui, oui! il faut donc qu'on ait une mère!...

Le maître de manœuvres comprit le sens de cette parole et lui dit amicalement:

— Oui, Martaillo, mon fils, il faut qu'on ait une mère, sans quoi on resterait là où son matelot est resté. J'ai sentis cela dans mon jeune temps. Sois calme, Calimard ne boulinguera plus, il y a là haut un bon Dieu qui prendra soin de lui.

— C'est comme ça que parlerait ma mère, répondit Michel. Merci, maître, vous êtes un ancien et un brave.

Après quoi le marquis das Golpelhas vint offrir une bourse d'or à Martaillo, qu'on lui désigna comme le sau-

veteur de sa femme et de ses enfants; mais le quartier-maître entra en colère, rejeta dédaigneusement sa bourse et se mit à pleurer.

Le capitaine d'armes n'obtint pas que Michel Martaillo fût mis aux fers pour avoir abandonné son poste à la chaîne des seaux; le lieutenant s'y refusa.

Le commandant de la *Bellone* prit le quartier-maître sous sa protection et se chargea de lui faire accepter plus tard le don du marquis das Golpelhas.

Enfin, à partir du jour de l'incendie, l'équipage professa une estime singulière pour le farouche caporal, qui, le mois suivant, sur la proposition du commandant de la frégate, fut nommé second maître de manœuvre en vertu d'une décision spéciale du conseil d'avancement.

V. — MADELEINE CALIMARD.

La tristesse de Michel Martaillo devint plus sombre que jamais; hors le service, il ne rompait guère le silence que pour maudire le dévouement et les imprudences qu'il fait commettre. Un fatal grief s'ajoutait à ces anciens griefs, la mort de Calimard avait été causée par l'espoir de sauver une victime de l'incendie; mais maintenant la monomanie de l'officier marinier était respectée par tout le monde.

Au Sénégal, où la frégate se rendit après avoir quitté Lisbonne, un canot chavira sur la barre. Michel sauva deux hommes dont l'un était le capitaine d'armes.

La correspondance suivante, adressée de Copenhague, le 1^{er} octobre, à l'agence Havas, signale les inquiétudes causées par l'état fâcheux de la santé du roi de Danemarck :

« On a reçu, aujourd'hui, des nouvelles assez défavorables de la santé du roi Frédéric VII, qui habite depuis une quinzaine de jours, le château de Glucksbourg, avec la comtesse Danner, son épouse morgantique, et une partie de la cour. C'est la seconde fois que notre souverain se trouve atteint, en si peu de temps, d'une indisposition qui le contraindrait à garder le lit. L'irritation très-sérieuse de poitrine dont souffre Sa Majesté, et qui, l'hiver dernier, avait pris un caractère alarmant, ne laisse pas que d'inspirer des inquiétudes parmi toutes les classes de la population en Danemarck.

« Le roi Frédéric accomplira sa cinquantième année le 6 octobre. De grands préparatifs avaient été faits dans la capitale pour la célébration de cet anniversaire. Sa Majesté, si l'on en croit certains bruits de cour, témoigne l'intention d'élever, à cette occasion, la comtesse Danner au rang de grande-duchesse de Danemarck. L'année dernière, il n'a pas été donné suite à ce projet déjà conçu, par des motifs que nous n'avons pas à apprécier ici. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 3 octobre. — La *Gazette* publie le décret relatif au désamortissement civil. La question du rachat des redevances (censos) est réservée pour les Cortès.

Le manifeste des progressistes dissidents ne fait que reprouver l'opposition à la situation actuelle.

Hambourg, 3 octobre. — Une nouvelle indisposition retenant le roi de Danemarck alité à Glucksbourg, il ne pourra venir demain à Copenhague pour ouvrir la session législative.

Hambourg, 4 octobre. — L'*Austria*, grand vapeur hambourgeois, qui était parti avec 420 passagers et 90 hommes d'équipage, a totalement brûlé en mer, près de New-York. Un navire français a pu recueillir 50 personnes qui se trouvaient sur l'*Austria*.

Madrid, 4 octobre. — Le bruit du retour prochain de S. M. la reine Christine, qui a circulé ces jours-ci, est démenti par les journaux en état d'être bien informés.

Hier, à la petite bourse du dimanche, les fonds publics étaient en hausse par suite du décret sur le désamortissement civil.

Londres, 5 octobre. — Du 20 au 30 septembre, des signaux satisfaisants ont été reçus à Terre-Neuve, expédiés de Valentia, par suite peut-être de l'emploi de nouveaux instruments ici. — Valentia n'a reçu, en retour, aucun signal.

Les nouvelles relatives au télégraphe atlantique donnent l'espoir que les dépêches pourront bientôt être expédiées.

Berlin, 5 octobre. — L'ambassadeur de Prusse à Bruxelles, M. de Brockhausen, est mort cette nuit à Baden, où il s'était rendu pour rétablir sa santé.

Hambourg, 5 octobre. — Les Chambres danoises ont été ouvertes hier, par M. Unsgaard, ministre de l'intérieur, au nom du roi malade en ce moment.

La frégate désarma à Toulon, Michel obtint un congé pour aller revoir sa mère. Pendant son voyage il fut arrêté par une inondation de la Durance; le brave matelot n'écoula que son cœur, et le canot dont il s'empara rendit les plus grands services.

Comme d'après son principe il refusait de se faire connaître, on le prit pour un vagabond, les gendarmes l'arrêtèrent. Il avait perdu dans l'eau l'étui de fer-blanc qui contenait ses papiers, et pour comble de malheur on le fouilla. Sa ceinture contenait deux ou trois cents francs en argent, plus une bourse d'or étranger; le tout fut déposé chez le juge de paix, Michel fut mis en prison.

Alors seulement il consentit à dire la vérité; son récit parut fabuleux, et quinze jours s'écoulèrent avant qu'on eût écrit à Toulon et reçu une réponse qui confirmait toutes les dépositions du second maître.

Le maire et le juge de paix, le brigadier de gendarmerie lui-même se confondirent en excuses; ils lui promirent de faire un rapport circonstancié de sa belle conduite durant l'inondation. Michel Martaillo les envoya à tous les diables de terre et de mer, et poursuivit sa route.

Enfin, il arriva à La Rochelle; sa mère était fort inquiète de son retard, on laisse à penser quelle tirade il fit contre sa chienne d'habitude.

La veuve Martaillo habitait alors un petit logement fort

La première chambre a élu pour président M. Brunn, et la seconde M. Rottwitz. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit du camp de Châlons, le 4 octobre, au *Moniteur* :

Aujourd'hui, à 11 heures et demie, l'Empereur, entouré de sa maison militaire et de plusieurs officiers étrangers, a assisté aux grandes manœuvres commandées par S. Exc. le maréchal Canrobert. Les différents mouvements ont été exécutés avec un ensemble remarquable et ont fourni à Sa Majesté l'occasion de témoigner à plusieurs reprises sa vive satisfaction au maréchal. — L'Empereur a voulu, en laissant le commandement au maréchal Canrobert, juger du résultat et du degré de l'instruction acquise pendant ces trois mois d'un travail sérieux et continu. Il était facile de reconnaître avec quel zèle toutes les armes avaient appris, sous la direction habile de leur chef, à combiner leurs mouvements.

L'Empereur prendra le commandement mercredi et vendredi pour les deux grandes manœuvres qui doivent précéder la revue d'honneur que Sa Majesté compte passer dimanche.

Demain, repos pour les troupes. L'Empereur visitera le campement dans tous ses détails.

La division de Lunéville, sous les ordres du général de Grammont, est arrivée hier, et a concouru aux manœuvres de ce jour.

S. A. I. le prince Napoléon est arrivé lundi soir à Paris, de retour de son voyage à Varsovie.

Le Prince est parti aussitôt pour le camp de Châlons; il devait être de retour mercredi matin à Paris. — Havas.

Un de nos abonnés, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, nous transmet le récit d'une aventure de chasse dans les termes suivants :

« Deux chasseurs gentlemen, ayant formé le projet d'aller chasser les bécassines à la Beaumette, louèrent chez Georges son meilleur trotteur et sa voiture la plus élégante. La course n'était pas précisément très-longue, mais il fallait bien emporter pour la journée, des harnois de gueule, comme dit du Fouilloux; et de plus songer à rapporter le gibier dont on serait chargé à la fin de la chasse. Arrivés à de grandes allures, sur le théâtre de leurs exploits, nos deux amateurs louèrent un bateau, et comme ils étaient aussi bons nautonniers que bons chasseurs, ils confièrent la garde du cheval et de la voiture au patron du bateau, se chargeant eux-mêmes de godiller et de tirer les bécassines tour à tour.

« Funeste résolution ! A peine étaient-ils à une faible distance du rivage, lorsque le cheval prit peur. Le nautonier, plus habile à manœuvrer la godille qu'à diriger un bœuf, saisit la bête par la figure; celle-ci recule, le premier tire toujours, l'autre recule sans cesse. Si bien que la voiture poussée vers la rivière perd terre, et tombe dans le gouffre, entraînant le malheureux cheval après elle.

« Le sentiment de la conservation avait fait lâcher prise au batelier. A ses cris, nos chasseurs tournèrent la tête. Jugez de leur stupeur ! Plus trace du véhicule. En un clin-d'œil tout avait dis-

propre et passablement meublé; un air de bien-être tout nouveau était répandu dans son domicile; quand elle eut embrassé son fils et qu'ils eurent mêlé les douces larmes du retour, quand le marin eut fini de raconter son voyage par terre :

— Ah ça ! mère, dit-il, d'où vient cette richesse ? ce n'est pas assurément sur ma pauvre délégué que vous avez pu économiser de quoi acheter tout ça. J'ai beau être second maître, une pièce de dix francs de plus chaque mois n'est pas assez suffisant pour se gréer de même.

— C'est pourtant par toi que cela m'est arrivé, dit la vieille femme en souriant.

— Expliquez-vous, mère, je n'y comprends rien.

— Après ton départ à bord de la *Bellone*, M. Dumaine que tu as tiré de l'eau est venu me voir; il a voulu que la mère de Michel Martaillo ne fût plus sans feu dans un grenier au fort de l'hiver : c'est lui qui m'a installée comme tu vois.

Le digne second maître ne répondit rien; il venait de songer à la reconnaissance du seigneur portugais, et à la mort de Calimard. Comme sa mère le regardait, elle vit qu'il était triste, et, plus il essayait de maîtriser sa douleur, moins il y parvenait; la voix lui manquait, car sa mère l'interrogeait mais il ne pouvait parler.

A la fin, il prononça le nom de son matelot, il raconta brièvement l'histoire de l'incendie que la bonne femme

para : un petit bouillonnement indiquait seul où cheval et voiture étaient engoutis.

« Comme bien vous pensez, la chasse fut terminée avant d'avoir commencé. Il fallut, hélas ! revenir à pied, le ventre vide, légers de gibier, tristes de la mésaventure; et ne plus songer qu'aux moyens de repêcher la voiture.

« Les bécassines seules eurent à se louer de l'événement funeste, et durent se flatter de l'avoir échappé belle. »

— Dimanche, vers 3 heures de l'après-midi, la foule des promeneurs et des passants contemplait, du haut des parapets du pont de Neuilly, un très-émouvant, et, en même temps, un très-singulier spectacle : deux dames se promenaient sur la Seine dans un bateau léger conduit à la rame par des canotiers, lorsque l'une d'elles, perdant tout-à-coup l'équilibre, tomba dans la rivière. Elle s'enfonça d'abord, mais presque aussitôt sa crinoline, formant ballon, la soutint à la surface de l'eau. On eût dit alors un immense abat-jour de lampe surmonté d'une tête de femme, coiffé d'un chapeau à larges bords. Il fut facile de saisir cette dame par ses vêtements, mais il l'était moins de la faire monter dans la frêle embarcation que l'on craignait de faire chavirer. On s'approcha donc de la berge, aussi près que possible, en remorquant la naufragée; mais pour atteindre le sommet de la rive, il fallut passer dans une vase profonde déposée par les eaux basses, et quand la dame, qui était en robe de couleur claire, eût traversé ce passage difficile pour gagner, dans le voisinage, quelque toit hospitalier, elle était dans un état déplorable.

— Parmi les envois faits en France par le vice-amiral Rigault de Genouilly, à la suite de l'expédition anglo-française en Chine, se trouve une cloche prise à Canton dans un temple bouddhique, et dont il a fait don aux directeurs des Missions étrangères à Paris. Cette cloche, qui n'a point de battant et qu'on fait résonner en la frappant avec un maillet, a 1 mètre 27 centimètres de hauteur et 3 mètres 12 centimètres de circonférence au rebord inférieur. L'anneau massif destiné à la suspendre, et qui n'a pas moins de 34 centimètres de haut, est formé de quatre branches, dont deux, en s'appliquant sur la cloche, présentent la tête d'un monstre fabuleux.

La cloche, recouverte d'une couche épaisse de laque rouge porte une inscription de vingt et une lignes verticales de caractères chinois en relief.

— On écrit d'Amboise, au *Journal d'Indre-et-Loire*, le 3 octobre :

« Un assassinat a eu lieu entre huit et neuf heures du soir. M. Monik revenait d'une campagne qu'il possédait près de La Croix, conduisant une voiture chargée de paille et attelée d'un cheval. Un second cheval était attaché derrière la voiture. On découvrit la voiture avec le cadavre de la victime vers la Pagode d'Amboise, c'est-à-dire ayant dépassé de plus de 300 mètres l'avenue qui devait conduire M. Monik chez lui.

« Il est donc probable que ce n'est pas là que le crime a été commis, mais que les assassins ont amené le corps jusque-là dans la charette, et l'ont déposé sur la route; après quoi ils ont coupé les traits et les guides du cheval attelé, ainsi que le licou du second cheval. Le lendemain matin, ces deux ani-

connaissait déjà; elle frémit au récit des dangers inouïs que le pauvre Michel avait courus en tâchant de retirer du feu l'infortuné gibier.

— Pour lors, donc, ajouta Michel, il n'est pas malheureux que M. Dumaine ait soin de vous; une fois par hasard ça peut servir de sauver quelqu'un; pas de règle sans exception, comme dit le fourrier. Oui, mère, il est bon que vous soyez à l'aise à cette heure, car ma délégué sera pour une autre, ma délégué et encore ceci que le commandant m'a forcé de prendre; il montrait la bourse donnée par le marquis des Golpéhas; — allons chez la femme à Calimard.

Le jeune gibier laissait une veuve et deux enfants, réduits à la dernière misère par le fait de sa mort et de la suspension d'envoi de sa demi-paie.

Quand Michel et sa mère entrèrent dans le triste réduit de Madeleine Calimard, l'infortunée les reconnut et fondit en larmes. Elle berçait son plus jeune enfant, l'autre était pendu à son bras, et voyant que sa mère pleurait, il pleurait aussi. Longtemps la douleur commune empêcha le second maître de dire un seul mot; mais à la fin, rompant brusquement le silence :

— Madeleine, dit-il, je n'aime pas le mariage, moi, ni les femmes non plus, hormis ma bonne femme de mère. Pourtant il m'est venu une idée : les enfants de mon matelot n'ont plus de père, si vous me voulez, je suis paré, le reste vous regarde !

maux furent retrouvés dans la forêt. Près du cadavre on a ramassé un très-petit étui de femme, propre à mettre des aiguilles. Cet étui était vide.

» Les auteurs de ce crime ont eu recours à la strangulation, ainsi que l'examen du cou, de la trachée-artère et des poumons l'a démontré. Le cerveau était intact, mais les poumons étaient très-injectés. Les avant-bras portaient des traces de meurtrissures, surtout l'avant-bras droit. Il y avait en sur le cubitus une pression si forte, que la peau en était parcheminée et laissait voir les tendons sous-jacents. La région abdominale présentait la trace d'un violent coup de pied.

» M. Monik était très-vigoureux, dans la force de l'âge, plein de courage et d'énergie. Un seul homme n'eût jamais suffi pour le terrasser; et ce qui démontre jusqu'à l'évidence qu'il y avait plus d'un assassin, c'est qu'une partie des rênes avait été coupée nette avec un instrument fort tranchant, tandis que l'autre partie avait été comme sciée avec un mauvais couteau.

» On se perd en conjectures sur ce crime, dont le mobile paraît avoir été une horrible vengeance.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1858.

Présidence de M. Louvel.

(Suite et fin.)

VOEUX.

Fonds d'abonnement de la préfecture et des sous-préfectures. — A l'occasion des comptes d'emploi présentés par M. le préfet, des fonds d'abonnement de la préfecture et des sous-préfectures, le Conseil, d'accord avec M. le préfet et avec les conseils d'arrondissement, émet de nouveau le vœu que le département de Maine-et-Loire obtienne une augmentation en rapport avec la position qu'il doit occuper à juste titre. La part attribuée au département dans la répartition d'un premier crédit au budget de l'Etat de 1858, pour augmenter ces fonds d'abonnement, témoigne, quelque faible qu'elle soit, de la sollicitude du gouvernement pour les employés de l'administration départementale et pour y rattacher les hommes capables et dévoués.

Dépôt d'étalons. — Le Conseil insiste et joint ses instances à celles des conseils d'arrondissement et de M. le préfet, pour que le département de Maine-et-Loire obtienne, dans la distribution du nouveau crédit compris au budget général de 1859, une part proportionnée à ses titres reconnus.

Le Conseil général, vivement préoccupé de l'insuffisance des stations d'étalons dans le département de Maine-et-Loire et de la nécessité pressante d'y établir des stations nouvelles, nécessité signalée unanimement et avec persistance par les cahiers des conseils d'arrondissement d'Angers, de Saumur, de Segré, de Cholet et de Baugé; convaincu que l'insuffisance du nombre des étalons paralyse dans son essor une des branches les plus importantes des produits agricoles du département, émet le vœu que le nombre des étalons soit augmenté au dépôt d'Angers et que le gouvernement prenne en sérieuse considération les besoins du département.

Chemin de fer d'Angers à Niort. — Le Conseil

émet également le vœu que le chemin de fer d'Angers à Niort, passant par Cholet, soit le plus tôt possible exécuté avec la plus grande activité, autrement l'inexécution par les compagnies concessionnaires de ce chemin et du chemin d'Angers au Mans, frapperait le département d'une double interdiction, au préjudice de ses intérêts les plus importants.

Chemin de fer de grande jonction. — La compagnie des chemins de fer de grande jonction déclare être prête à exécuter immédiatement les chemins de fer indiqués d'Angers aux Sables et de Nantes à Bordeaux, Lyon et Marseille, et le directeur de cette compagnie sollicite l'appui du Conseil pour que ces divers chemins lui soient concédés sans retard.

Le Conseil émet purement et simplement le vœu que le chemin de fer d'Angers aux Sables soit exécuté le plus tôt possible.

Tarifs différentiels. — Le Conseil, prenant en considération les nombreux abus résultant des tarifs des chemins de fer et le préjudice que cette industrie porte à la navigation, émet le vœu, conformément aux propositions de sa troisième commission, que l'attention du gouvernement soit appelée sur la révision des tarifs des chemins de fer, en même temps que sur l'amélioration fluviale.

La Loire. — Le Conseil général, toujours vivement préoccupé des intérêts si importants qui se rattachent au service de la Loire, demande avec instance que l'allocation annuelle pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la navigation de la Loire dans le département soit augmentée;

Que les études destinées à mettre les campagnes à l'abri des inondations soient poussées avec la plus grande activité;

Que les travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations et sollicités par les conseils d'arrondissement soient menés à fin sans retard;

Que les travaux approuvés pour faire cesser l'insalubrité de la boire de la Croix-Verte et de Saint-Lambert soient immédiatement mis à exécution;

Qu'une somme de 70,000 fr. soit accordée pour les travaux neufs à exécuter sur la Loire en 1859, et que, conformément au vœu manifesté par l'un des membres du Conseil, des encouragements soient donnés pour un système général d'enrochement des rives et des îles de la Loire, par les propriétaires, comme le moyen le plus sûr pour prévenir l'encombrement du lit du fleuve et les inondations qui en sont la conséquence, mais sans qu'en aucun cas ces travaux puissent être obligatoires pour les propriétaires.

Ecole vétérinaire. — Le conseil d'arrondissement de Cholet renouvelle sa demande pour l'établissement à Beaupreau d'une école vétérinaire, dont le besoin se fait vivement sentir dans tout l'ouest de la France.

Le Conseil général appuie ce vœu, que motive la situation spéciale de cet arrondissement, à raison de l'énorme quantité de bœufs qu'il fournit tous les ans à l'alimentation de la capitale.

Le conseil d'arrondissement de Saumur demande la création, dans cette ville, d'un nouveau poste de facteur-leveur de boîtes, ceux aujourd'hui existants ne pouvant plus suffire aux besoins des services, ce qui entraîne des retards préjudiciables. Il demande

ront de rien tant que Michel Martaillo aura deux bras à son service. Je ne tenais pas du tout à être votre mari, moi ! je veux à cette heure que vous soyez ma sœur, et que ma mère soit votre mère et que vous soyez sa fille. Ma bonne femme se fait vieille, voyez-vous, eh bien ! vous l'aidez, vous la soignez, et elle bercera les petits ; et moi je vous enverrai ma déléguée, et, quand les fils de Calimard seront en âge d'être mousques, je leur apprendrai le métier. Un matelot, un vrai matelot comme Calimard, c'est un frère ; vous donc, Madeleine, vous êtes ma sœur. N'est-ce pas, mère, qu'elle est votre fille ?

Les deux femmes étaient dans les bras l'une de l'autre. Michel les contempla longtemps en pensant à Calimard ; il prit ensuite sur ses genoux Joseph, l'aîné des deux petits garçons, et le caressa paternellement.

Dès le même jour, comme il avait été dit il fut fait. Et après trois jours de séjour à La Rochelle, le second maître repartit pour Toulon.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 5 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 74 00

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 50

BOURSE DU 6 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 73 70.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 50.

aussi que la poste aux lettres, placée aujourd'hui à l'une des extrémités de la ville, soit transférée dans un quartier plus central.

Ces vœux du conseil d'arrondissement de Saumur sont appuyés par le Conseil général.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit du camp de Châlons, le 5 octobre, au *Moniteur* :

« L'Empereur a reçu aujourd'hui la visite de S. A. I. le prince Napoléon. — Le Prince, après être resté quelques heures avec Sa Majesté, est reparti pour Paris à 5 heures. Son Altesse Impériale était accompagnée du colonel de Franconièrre, son premier aide-de-camp.

» Le général Codrington, ancien commandant en chef de l'armée anglaise, et le colonel Blanc, sont arrivés au camp ce matin. — L'Empereur les a invités à passer quelques jours au quartier impérial.

» La santé de l'Empereur est parfaite. — Havas.

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° 14, DE SAUMUR A LA VARENNE.

Traverse de la commune de Trèves-Cunault.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Trèves-Cunault,

Savoir :

1° Des sieur Charles-Joseph Besnard, marinier, et dame Pauline Besnard, son épouse, demeurant ensemble à Trèves-Cunault;

2° Des sieur Jean Besnard, marinier, et dame Louise Normand, son épouse, demeurant à Trèves-Cunault;

3° Des sieur Joseph Besnard, marinier, et dame Marie Lucas, son épouse, demeurant à Trèves-Cunault;

4° Des sieur René Guillon, marinier, et dame Marie Besnard, son épouse, demeurant à Trèves-Cunault;

5° Des sieur Jean Loiron, marinier, et dame Rose Besnard, son épouse, demeurant à Trèves-Cunault;

6° Du sieur Clément Besnard, garçon majeur, marinier, demeurant à Trèves-Cunault; une portion de maison et jardin, situés audit bourg, section n° 69 et 70 du plan cadastral, contenant ensemble cinq ares trois centiares, estimés 3,876 fr. 50 c.

7° De dame Louise Maupoint, veuve du sieur André Dialland, aubergiste, demeurant à Trèves-Cunault; une portion de maison, située audit bourg, section n° 73 du plan cadastral, contenant un are quarante centiares, estimés. 2,000 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En l'hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur, le 6 octobre 1858.

Le Sous-Préfet,

(489) V^e O'NEILL DE TYRONE.

Département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION.

Le samedi 23 octobre 1858, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication des fournitures ci-après, nécessaires au service de la maison centrale de Fontevault; savoir : 1° 1,000 kilogrammes d'huile de colza épurée; 2° 3,000 kilogrammes de saindoux, ou graisse de porcs; 3° 300 stères de bois de chauffage.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la maison centrale de Fontevault.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Il fit quelques tours dans la chambre avant de poursuivre.

— Après ça, dit-il, voici ce qui est à vous, c'est de l'or, il y a de quoi aller bien du temps avec... Ne me demandez jamais d'où ça vient! ajouta le rude marin d'une voix étouffée.

Alors, il reprit sa promenade en attendant une réponse.

Madeleine était une belle brune de vingt-cinq à vingt-six ans. Elle n'avait plus ni père ni mère; Calimard l'avait épousée quatre ans auparavant; elle ne savait rien dans le monde d'aussi beau que son malheureux mari. De sa vie elle n'avait songé à un autre; et puis Michel était si laid en apparence, si peu galant. Elle le regardait avec une sorte d'effroi, elle regarda ensuite ses deux pauvres enfants, elle leva de nouveau ses yeux sur Michel, et, les baissant encore sur ses enfants qu'elle embrassa pour se donner de la force, elle fut au moment d'accepter la main du second maître. Mais celui-ci, quoiqu'il eût l'air absorbé dans ses réflexions, avait tout vu, tout compris.

— Bien! Madeleine, bien! assez causé! ma vieille carcasse ne vous va pas; tant mieux! ce que j'en faisais, c'était par rapport à mon matelot...

— Mais, monsieur Michel, interrompit la mère désolée, je n'ai rien dit encore, et mes deux enfants.

— Soyez calme, Madeleine, vos enfants ne manque-

Etude de M^e MAUBERT, huissier,
à Saumur.

VENTE MOBILIERE.

Le dimanche 10 octobre 1858, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, dans la maison de campagne CARPENTIER, située au bourg de Bagnoux, sur le bord du Thouet, il sera, par le ministère de M^e MAUBERT, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers consistant en :

Grand nombre de barriques vides, cœves de différentes grandeurs, une grande quantité de portoirs, baquets et seaux de vendanges, câbles et ustensiles de pressoir; vaisselle, batterie de cuisine, garnitures de cheminées, lioges, meubles menblants, lits complets, tableaux, caisses à fleurs, et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant. (484)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE REUILLIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Reuillier, marchand à Louerre, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu le 15 octobre prochain, à midi, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.
(485)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 31 octobre 1858, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,
Et les

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés :

1^o La coupe du bois des Rouères, située commune d'Épiéds, contenant 9 hectares 88 ares 25 centiares.

2^o La coupe de la taille des Pommiers, située commune de Brézé, contenant 10 hectares 99 ares 58 centiares.

3^o La coupe de la Haute-Gallienne, située commune de Brézé, contenant environ 11 hectares.

4^o La petite coupe du bois semis de la Bouchardière, située commune de Brézé, contenant 1 hectare 4 ares 18 centiares.

5^o La coupe de la Bouchardière, située commune de Saint-Cyr, contenant 15 hectares 96 ares.

6^o Cent huit pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois de la Roche, commune de Saint-Cyr.

7^o Trois cents pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Fosse-de-Bournée, commune de Brézé.

8^o Cent cinquante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois Jamin, commune de Brézé.

9^o Quarante-six pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au bois des Rouères, commune d'Épiéds.

10^o Vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la pièce des marais d'Asnières, commune Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 octobre 1858, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Potiers, n^o 11, de construction récente, consistant en caves, rez-de-chaussée, premier étage, greniers, cour et jardin.
Toutes facilités seront accordées pour les paiements.
S'adresser audit notaire. (487)

Gros Fûts frais vides de 3/6

A VENDRE,

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.
S'adresser à M. LEROY, à côté.

A CÉDER DE SUITE

Fonds de Serrurerie,

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

Le meilleur remède
MAUX D'YEUX, est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIE; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

PILULES DE VALLET,

Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, et préparées par l'auteur lui-même.

La vogue dont elles jouissent depuis 20 ans pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, a excité l'envie des contrefacteurs, qui sont allés jusqu'à usurper le nom de l'inventeur. Cette fraude a été condamnée par divers jugements et arrêts.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de ces Pilules, il faut s'assurer que le flacon porte bien la signature Vallet.
Dépôt rue Caomartin, 45, à Paris.
A Saumur, chez M. DAMICOURT.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

MAGASIN DE MEUBLES, GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

POUDRE DE A. MISMAQUE, breveté s. g. d. g., fournisseur de la préfecture de police et autres grands établissements du gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc. La Poudre-Mismaque détruit de suite et sans danger Punaises, Pucès, Fourmis, Vers des meubles, et tous insectes; à Paris, 11, rue Mazagan; et à Saumur, M. Peralo-Coutard, négociant, rue du Puits-Neuf, et dans toutes les villes du département. (476)

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ
Pour préparer soi-même la
Limonade purgative au
citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

Perles d'Ether du Dr Clertan

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÉNIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelien, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — PRIX: 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,